

L'assurance de groupe

Employés





Votre sécurité nous tient à cœur.

Plus de sécurité financière pour vos collaborateurs

Comme toute entreprise, vous savez qu'il ne peut pas y avoir de croissance rentable sans travailleurs motivés. Outre le fait que cela vous touche bien sûr personnellement, tout incident ou problème soudain avec un de vos meilleurs collaborateurs peut donc avoir un impact négatif sur votre entreprise.

Vos travailleurs, pour leur part, recherchent la sécurité financière et se sentent responsables des personnes qui dépendent de leurs revenus. Partenaires et familles des travailleurs sont ainsi exposés à des risques financiers en cas de longue incapacité de travail ou, pire, de décès.

Il vous est également possible d'apporter une contribution importante pour la pension complémentaire de vos collaborateurs. La pension légale est en effet sous pression et vous pouvez bénéficier d'avantages fiscaux supplémentaires pour les primes que vous payez pour le capital pension complémentaire de vos travailleurs.

Comparaison salaire/assurance de groupe.....	4
Benefit Plan est un plan de prévoyance collectif.....	5
Les garanties	5
Comment pouvez-vous financer le Benefit Plan ?.....	7
Les avantages de l'assurance de groupe.....	9
Le Benefit Plan	
Tout le monde en sort gagnant.....	11

Comparaison salaire/assurance de groupe

Les charges salariales sont élevées, mais avec l'assurance de groupe, vous disposez d'un instrument (para)fiscal particulièrement intéressant.

L'exemple suivant nous montre clairement la différence entre le résultat net d'une augmentation de salaire de 500 euros et le résultat net du même montant payé sous forme de prime dans le cadre d'une assurance de groupe (garantie Pension).

SALAIRE		ASSURANCE DE GROUPE	
Total charge salariale supplémentaire	675,00 EUR	Coût total	566,30 EUR
ONSS employeur ± 35 %	175,00 EUR	Cotisation ONSS 8,86 %	44,30 EUR
		Taxe d'assurance 4,4 %	22,00 EUR
Augmentation de salaire brute	500 EUR	Prime	500 EUR
ONSS travailleur 13,07 %	65,35 EUR		
Impôt des personnes physiques 45 %	195,59 EUR	Imposition finale 15,55 %*	77,75 EUR
Augmentation de salaire nette	239,06 EUR	Montant net à capitaliser	422,25 EUR
Avantage		77 % de pouvoir d'achat en plus pour le travailleur 16 % de charges salariales en moins	

* Si le versement se fait à partir de l'âge légal de la pension et dans la mesure où le travailleur est resté actif jusque-là. A ce moment-là, l'impôt est de 10 %, majoré des cotisations INAMI et de solidarité.

Une augmentation de salaire à travers une assurance de groupe représente un gain de pouvoir d'achat supérieur de 77 % par rapport à une augmentation de salaire classique. Pour vous en tant qu'employeur, cela représente une diminution des charges salariales de l'ordre de 16 %.

Vous disposez donc, avec l'assurance de groupe, de plus de moyens financiers pour récompenser, motiver et fidéliser davantage vos travailleurs. Voilà en quoi l'assurance de groupe contribue à la continuité au sein de l'entreprise, à de meilleures performances et à un rendement accru. Et ce, tant pour les grandes entreprises que pour les PME.

Benefit Plan est un plan de prévoyance collectif

L'assurance de groupe de Baloise Insurance est un plan de prévoyance collectif que vous pouvez conclure pour l'ensemble de vos travailleurs ou pour une catégorie de ceux-ci seulement.

Vous pouvez faire appel, pour l'exécution de l'engagement de pension collectif, à Baloise Insurance. Ce plan de prévoyance se présente sous la forme d'un règlement d'assurance de groupe.

Il y a un contrat individuel pour chaque affilié. Vous pouvez financer vous-même la totalité des cotisations, ou l'affilié peut contribuer lui-même à une partie. Vous prélevez dans ce cas la cotisation personnelle de l'affilié sur son salaire et payez la totalité de la prime à Baloise Insurance.

Le travailleur prend sa pension? Baloise Insurance verse le capital à l'affilié. En cas de décès de l'affilié avant l'échéance du contrat, Baloise Insurance verse le capital à(aux) l'ayant(s) droit.



Les garanties

Pension

- Lorsqu'un travailleur prend sa pension, il reçoit l'intégralité du capital constitué au fil des années.
- Chaque prime versée est capitalisée au taux de base d'application à l'échéance de la prime. A l'échéance du plan de pension, l'assuré reçoit les réserves constituées jusqu'alors, majorées de l'éventuelle participation bénéficiaire.

Décès

En cas de décès avant l'âge de la pension, Baloise Insurance verse la totalité de la réserve d'épargne (y compris les participations bénéficiaires acquises) au(x) bénéficiaire(s). Il est éventuellement aussi possible d'opter pour le versement d'un capital minimum fixe ou pour un capital exprimé en fonction du salaire ou de la situation de famille.

Voorbeeld

Pour les couples mariés et les cohabitants légaux:
capital décès = (2 x salaire annuel de base) + (0,5 x salaire annuel de base x nombre d'enfants donnant droit à des allocations familiales)

Pour les personnes seules et cohabitants de fait:
capital décès = (1 x salaire annuel de base) + (0,5 x salaire annuel de base x nombre d'enfants donnant droit à des allocations familiales)

Le bénéficiaire en cas de décès est traditionnellement l'époux(se) ou le partenaire cohabitant légal, ensuite les enfants de l'affilié, puis les parents, ... mais l'affilié peut aussi désigner librement un bénéficiaire.

Remboursement de prime

Durant la période où un affilié est déclaré en incapacité de travail à 25 % au moins, Baloise Insurance reverse la cotisation de l'employeur et du travailleur pour cet affilié, et ce au prorata du taux d'incapacité de travail.

A partir de 67 % d'incapacité de travail, la cotisation est reversée intégralement et le travailleur reste assuré pour l'ensemble des garanties.

Rente d'incapacité de travail

Durant la période où un affilié est déclaré en incapacité de travail à 25 % au moins, Baloise Insurance verse la rente assurée à l'affilié, et ce au prorata du taux d'incapacité de travail.

A partir de 67 % d'incapacité de travail, c'est la totalité de la rente assurée qui est versée.



Comment pouvez-vous financer le Benefit Plan ?

Benefit Plan Flexible

Vous accordez un budget primes déterminé à l'affilié. Le contrôle du budget s'en trouve alors sensiblement simplifié. Vous savez à tout moment ce que vous coûte exactement l'assurance de groupe.

L'affilié compose un package d'assurances personnel à partir de l'offre de garanties que vous proposez.

Travail sur mesure en 4 étapes

Etape 1: l'employeur fixe le budget primes.

Cela peut se faire en exprimant par ex. la prime:

- sous la forme d'un montant fixe par affilié, par ex. 150 EUR par mois;
- sous la forme d'un pourcentage de la rémunération, par ex. 4 % du salaire annuel de base.

Etape 2: l'employeur détermine les couvertures de risques proposées.

Vous fixez les couvertures de risques proposées et indiquez également le nombre d'options par couverture de risque.

Etape 3: l'affilié compose son package de garanties.

L'affilié peut composer un package selon ses propres besoins à partir des couvertures de risques proposées par l'employeur. Il peut adapter les couvertures de risques proposées en fonction de sa situation familiale et financière. Le solde du budget primes est affecté à la constitution d'un capital-pension.

Etape 4: une flexibilité permanente.

Les besoins en termes d'assurances peuvent changer. Par conséquent, l'affilié peut, lorsque cela est nécessaire, adapter les couvertures de risques en fonction de ses nouveaux besoins à l'échéance annuelle du contrat. Le travailleur peut également adapter son package en cas de changement au niveau de sa situation familiale. L'affilié reçoit un aperçu détaillé des garanties assurées chaque année.

Exemple

L'employeur propose les couvertures de risques suivantes: Décès, Rente d'incapacité de travail et Remboursement de prime.

Pour la garantie Décès, le choix standard est:

- capital décès = minimum des réserves constituées et 1 x le salaire annuel de base (limité au plafond ONSS¹)

Chaque travailleur a toutefois la possibilité d'opter pour:

- les réserves constituées en cas de décès
- minimum des réserves constituées et 2 x le salaire annuel de base minimum
- minimum des réserves constituées et 3 x le salaire annuel de base minimum

Pour la garantie Rente d'incapacité de travail, le choix standard est:

- Rente d'incapacité de travail = 10 % du salaire annuel de base (limité au plafond INAMI²)

Chaque travailleur a toutefois la possibilité d'opter pour:

- la non-assurance de la garantie
- une Rente d'incapacité de travail de 15 % du salaire annuel de base jusqu'au plafond INAMI + 75 % de la partie du salaire de base annuel qui excède le plafond INAMI

La garantie Remboursement de prime est assurée pour tout le monde.

¹ Le plafond salarial sur la base duquel la pension légale est calculée.

² Le plafond salarial sur la base duquel l'intervention maximale annuelle de la mutuelle est calculée.



Benefit Plan Fix

Vous accordez une prime de pension déterminée à l'affilié. Vous pouvez également proposer un package de couvertures de risques. En plus de la prime de pension, vous payez alors les primes de risque.

Travail sur mesure en 2 étapes

Etape 1: l'employeur fixe la prime de pension.

L'employeur fixe la prime de pension pour l'affilié. Cela peut se faire en exprimant par ex. la prime:

- sous la forme d'un montant fixe par affilié, par ex. 150 EUR par mois;
- sous la forme d'un pourcentage de la rémunération, par ex. 4 % du salaire annuel de base.

La prime de pension sert à constituer un capital de pension.

Etape 2: l'employeur choisit les couvertures de risques proposées.

L'employeur compose un package de couvertures de risques. L'affilié n'a donc pas le choix. Les primes pour les couvertures de risques (par ex. Remboursement des primes, Rente d'incapacité de travail, ...) viennent s'ajouter à la prime de pension.

Exemple

Garantie décès

- le capital en cas de décès = un minimum des réserves constituées et 2 x le salaire annuel de base

Garantie Rente d'incapacité de travail

- 20 % du salaire annuel de base jusqu'au plafond INAMI + 80 % du salaire annuel de base au-delà du plafond INAMI

Le Remboursement de prime est assuré

Les avantages de l'assurance de groupe

Pour vous en tant qu'employeur

- Vous nouez une relation à long terme avec votre personnel.
- Vous disposez d'un argument indispensable pour attirer de nouveaux collaborateurs.
- Le Benefit Plan est pour vous moins cher qu'une augmentation de salaire classique.
- Vous pouvez déduire les cotisations patronales à 100 % à titre de charges d'exploitation si toutes les exigences légales sont satisfaites.

Pour votre personnel

- Vos travailleurs bénéficient d'une forme, intéressante fiscalement, de salaire reporté.
- Ils en retirent plus que d'une augmentation de salaire.
- Ils peuvent en outre percevoir chaque année une participation bénéficiaire supplémentaire non imposée.
- Ils bénéficient d'une réduction d'impôt pour les cotisations personnelles.
- L'avance sur police et le nantissement permettent d'acquérir de, construire ou de transformer un bien immobilier dans l'UE.
- Le versement en cas de décès est libre de droits de succession pour l'époux(se) ou les enfants de moins de 21 ans.





Le Benefit Plan Tout le monde en sort gagnant

La motivation du personnel représente un élément important de la réussite d'une entreprise. Le Benefit Plan de Baloise Insurance contribue précisément à maintenir cette motivation de manière optimale.

Vous comme vos travailleurs pouvez retirer un rendement maximal de cette formule, bien plus que d'une augmentation de salaire classique.

Notre service

Nous restons fidèles à notre principe de base: associer une police transparente à un service rigoureux. Pour vous, cela se traduit par un contrat sur mesure qui répond parfaitement à votre situation et à vos souhaits.

En ligne

Le site internet de Baloise Insurance vous permet de communiquer de nouvelles affiliations et des modifications (comme des départs et un changement de pourcentage d'emploi) pour votre contrat d'assurance de groupe.

Une manière de limiter les efforts administratifs dans la gestion de l'assurance de groupe.

Le courtier, votre conseiller

Une collaboration intense avec les courtiers est inhérente à l'ADN de Baloise Insurance. Nous sommes convaincus que c'est de leur courtier que les clients reçoivent le meilleur service et les meilleurs conseils.

Un contact direct entre vous, votre courtier et Baloise Insurance, en combinaison avec une approche personnelle de votre dossier, garantit un traitement administratif aisé.

Qui est Baloise Insurance?

Baloise Insurance est une compagnie d'assurances née en 2013 de la fusion de Mercator, Avéro et Nateus.

Nous proposons un large assortiment de solutions d'assurance pour les particuliers et les entreprises et travaillons avec un réseau de courtiers en assurances indépendants. Baloise Insurance fait partie du Groupe Baloise, un groupe solide financièrement, ayant son siège principal à Bâle, en Suisse La stabilité et le savoir-faire de l'un des plus grands holdings d'assurance en Europe nous permettent de garantir la sécurité de votre épargne.

Avec le Groupe Baloise, nous nous sommes fixé pour objectif de participer à la création d'un monde plus sûr pour toutes nos parties prenantes: les courtiers, nos clients, collaborateurs et actionnaires.

Tout ce que nous faisons est axé sur la sécurité.



Baloise Belgium SA

Entreprise d'assurances agréée
sous le n° de code 0096 avec n°
FSMA 24.941 A

Siège social

City Link, Posthofbrug 16
2600 Antwerpen
Belgique
Tél.: +32 3 247 21 11

Siège

Rue du Champ de Mars 23
1050 Bruxelles
Belgique
Tél.: +32 2 773 03 11

info@baloise.be

www.baloise.be

RPM Antwerpen
TVA BE 0400.048.883
IBAN: BE31 4100 0007 1155
BIC: KREDBEBB

Baloise Insurance est le nom commercial
de Baloise Belgium SA.

Votre sécurité nous tient à cœur.

www.baloise.be